

Cher parent/tuteur, chère tutrice,

Votre enfant bénéficie de services de santé et/ou d'aménagements raisonnables à l'école et dans le cadre des programmes/activités du DOE, conformément à la section 504 de la Loi sur la réhabilitation de 1973 (Rehabilitation Act). Ces services permettent aux élèves ayant des besoins de santé de participer à l'école sur le même pied d'égalité que leurs camarades non handicapés. Par exemple : les élèves ayant des problèmes de santé peuvent recevoir des médicaments à l'école conformément aux instructions de leur médecin, ou les élèves ayant des problèmes visuels ou auditifs peuvent s'asseoir plus près du tableau.

Le Bureau de la santé scolaire examine les demandes d'aménagements médicaux chaque année scolaire pour confirmer si votre enfant a besoin de services et/ou d'aménagements à l'école, et pour informer l'école de toutes les modifications adéquates afin de garantir que les besoins de votre enfant sont comblés.

Afin de vous préparer pour la prochaine année scolaire, veuillez procéder comme suit :

- Demandez au médecin de votre enfant de remplir les documents ci-joints, à savoir [le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète](#), [le\(s\) formulaire\(s\) d'administration de médicaments et/ou le formulaire d'administration de traitements médicaux prescrits](#) (joignez une petite photo récente en haut à gauche).
 - Après avoir vérifié les formulaires complétés par le médecin de votre enfant, signez le verso du ou des formulaires et indiquez vos coordonnées. Vous devez signer le(s) formulaire(s) pour que votre enfant commence à recevoir des médicaments/soins dispensés par le personnel infirmier scolaire.
- Soumettez le formulaire d'administration de médicaments contre le diabète ou le formulaire d'administration de médicaments, et/ou le formulaire pour soins médicaux prescrits dûment remplis au personnel infirmier scolaire dès le **1^{er} juin 2025 ou le plus tôt possible**, pour que votre enfant puisse recevoir les services autorisés au début de l'année scolaire 2025-2026.
- Pour demander des aménagements nouveaux ou pour modifier ceux indiqués dans le Plan 504 actuel de votre enfant : il faut soumettre le [formulaire de demande d'aménagements pour raisons médicales avec annexe](#) (complété par le médecin de votre enfant) à la personne en charge de la coordination de la Section 504 de votre école, et le [formulaire de demande de services de santé/d'aménagements de la Section 504 pour les parents avec l'autorisation HIPAA](#) **le plus tôt possible avant la fin de l'année scolaire** pour s'assurer que les aménagements sont en place pour la rentrée de l'année scolaire suivante.

Les formulaires d'administration de médicaments contre le diabète, les formulaires d'administration de soins médicaux et/ou les formulaires pour soins médicaux prescrits qui sont envoyés après la fin de l'année scolaire peuvent être soumis comme suit :

	<u>Par e-mail (au borough de scolarisation de votre enfant)</u>	<u>Par courrier</u>	<u>Par fax</u>
Formulaires d'administration de médicaments contre le diabète	OshDMAF@health.nyc.gov	Attn: DMAF Coordinator New York City DOHMH Office of School Health 42-09 28th Street, CN-25 Queens, New York 11101-4714	Bronx & Manhattan : 347-396-8945 Brooklyn & Staten Island : 347-396-8933 Queens : 347-396-8932
Tous les autres formulaires d'administration de médicaments et formulaires pour soins médicaux prescrits	BronxMAF@health.nyc.gov BrooklynMAF@health.nyc.gov ManhattanMAF@health.nyc.gov QueensMAF@health.nyc.gov StatenIslandMAF@health.nyc.gov	Attn: Director of Nursing New York City DOHMH Office of School Health 42-09 28th Street, CN-25 Queens, New York 11101-4714	